

Compétences et responsabilité des IADE*

* L'infirmier anesthésiste diplômé d'État.

Compétences visées

- Connaître le champ de compétence des IADE.
- Avoir un bon positionnement entre les différents membres de l'équipe opératoire.
- Être en capacité de détecter les situations de responsabilité des IADE et connaître les règles d'attribution et de répartition de la responsabilité.

EN RÉSUMÉ

L'anesthésie-réanimation est une spécialité à haut risque d'accident et donc de mise en cause de la responsabilité des différents intervenants. Le décret n° 2017-316 du 10 mars 2017 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence des IADE a pour objet : « clarification et élargissement du champ d'exercice des IADE » et nécessite un décryptage afin de le mettre en pratique. La formation proposée décrit les compétences actuelles des IADE, précise les règles régissant la responsabilité professionnelle, présente les différentes mises en cause en anesthésie-réanimation, détaille des cas concrets et conclut par des conseils pratiques pour une mise en œuvre dans les services.

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

IADE, étudiants IADE, cadres d'anesthésies.
Pas de prérequis.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Conférence présentielle, apports théoriques et étude de cas fournie par les participants et/ou le formateur.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître le champ de compétence des IADE et ses conséquences organisationnelles
- Connaître les principes de la responsabilité professionnelle des IADE
- Déterminer la répartition des rôles et des responsabilités au sein de l'équipe opératoire
- Savoir faire face à une plainte du patient ou de sa famille.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- Présentation du décret du 10 mars 2017 sur les compétences des IADE.
- La responsabilité en anesthésie-réanimation.
- Les différentes responsabilités et leurs conditions de mise en œuvre respectives.
- Les infractions pénales utilisées contre les IADE (non-assistance à personne en péril, homicide et blessures involontaires, mise en danger d'autrui).
- Les différentes sources de responsabilité : faute personnelle, faute d'organisation, faute d'encadrement.
- Règles de répartition de la responsabilité au sein d'une équipe, avec les autres professionnels de santé (MAR, IBODE, IDE, AS, cadres...).
- Importance de la traçabilité afin de pouvoir répondre de ses actes.
- Conseils de prévention.

INTERVENANT

Juriste spécialisé en droit de la santé.

LIEU DE FORMATION

En intra et/ou inter-établissement.

DURÉE

Une **1/2 journée à 1 journée** selon les attentes initiales.

TARIF (transport, hébergement et repas inclus)

800 € TTC pour une 1/2 journée de formation.

1400 € TTC les 2 formations dans la journée

LES PLUS DE LA FORMATION

Un format permettant les échanges d'expérience. Une présentation dynamique de l'évolution réglementaire. Des cas pratiques réels permettant de mieux appréhender les principes mobilisés. Des conseils pour la mise en œuvre dans les établissements.

DÉLAIS DE PRÉVENANCE

2 mois minimum entre la demande et la réalisation de la prestation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis à l'entrée et en fin de prestation (pré-test et post-test).

MODALITÉS D'APPRÉCIATION

Questionnaire à l'issue la formation.
Questionnaire à 6 mois.

ACCESSIBILITÉ

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.